



Remboursement stage de pilotage

Par **camille78**, le **04/10/2013** à **15:20**

Bonjour, rnrnJ'ai commandé un stage de pilotage à mon ami au mois de mars 2013, et qui est valable 1 an. rnrnNous avons pris RDV une première fois, qui a été annulé la veille pour "panne mécanique". rnlils nous ont alors proposé de conduire une autre voiture ou de reporter la date. Nous avons donc reporter la date au 6 octobre 2013. rnLors de cet entretien téléphonique, la société nous a bien précisé qu'elle nous rappellerait pour confirmer. rnEn début de semaine, je n'avais aucune nouvelle, j'ai donc appelé, et surprise, nous n'étions pas sur la liste. rnrnIls nous proposent alors un stage en 2014, sans date précise. rnJe perds patience, ils nous prennent pour des imbéciles, je souhaite me faire rembourser. rnJ'ai donc demandé à la société de me faire rembourser, mais on m'a répondu que ça n'allait pas être possible, car c'était une prestation de loisir. rnrnMon entourage m'a conseillé d'écrire en recommandé avec AR, je souhaiterais avoir un peu plus de conseil... rnrnJe vous remercie pour votre aide. rnrnCamille